

Les Bibliothécaires et le Comité d'Etablissement vous proposent de participer au ...

1^{er} PRIX DE LA NOUVELLE DU COMITE D'ETABLISSEMENT DE LA REGION SNCF ALSACE



Vous avez le stylo qui vous démange ? Vous ne connaissez pas l'angoisse de la page blanche ?

Vous souhaitez partager une histoire avec le plus grand nombre ?

Le Comité d'Etablissement organise son premier Prix de la Nouvelle, ouvert à tous les cheminots actifs ou retraités ainsi qu'aux ayants droit de plus de 10 ans. Lisez attentivement le règlement ci-contre et lancez-vous dans la création d'une œuvre littéraire qui réveillera le talent d'écrivain qui sommeille en vous.

Concours réservé uniquement aux cheminots actifs, retraités et leurs ayants droit (conjoint et enfant) ainsi qu'au personnel du CE (hors personnel ayant participé à la conception de ce concours). Un seul bulletin par foyer !

Bulletin à remplir et retourner impérativement dans vos bibliothèques accompagné de la nouvelle sous pli fermé adressé à l'attention de Gilles VONFLIE ou à envoyer par mail à gve@cesncf-stra.org

AVANT LE 31 OCTOBRE 2012

Numéro CP _____ Pseudonyme (**voir Art.7**) _____

NOM _____ Prénom _____

Tél. domicile _____ Adresse e-mail _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Catégorie 10 à 16 ans

Catégorie adulte (+ de 16 ans)

La Loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès, de rectification des données vous concernant.



Section Bibliothèques
3, bd Wilson – 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 75 38 95 – Tél. SNCF 78 08 95
Site Internet : www.cesncf-stra.org
Courrier électronique : gve@cesncf-stra.org

PRIX DE LA NOUVELLE DU COMITE D'ETABLISSEMENT DE LA REGION SNCF ALSACE - - - REGLEMENT

Préambule

Sous l'impulsion des bibliothécaires, le Comité d'Etablissement de la Région SNCF Alsace organise son premier Prix de la Nouvelle du CE. Ce concours a pour but de promouvoir et de récompenser les talents des cheminots et de leur famille à travers un projet culturel de grande ampleur.

Article 1

Le Prix de la Nouvelle du Comité d'Etablissement de la Région SNCF Alsace est ouvert à tous les cheminots, actifs ou retraités, ayants droit et personnels du CE. Sont exclus les membres jury et les personnes organisant le concours.

Article 2

Le Prix de la Nouvelle est composé de deux catégories : les enfants de 10 à 16 ans et les adultes (les plus de 16 ans). Il y aura donc deux lauréats, un dans chaque catégorie.

Article 3

Les œuvres autorisées à concourir doivent impérativement être des fictions. Les biographies, autobiographies, documentaires, poésies, bandes dessinées, albums illustrés, etc ... seront automatiquement refusés. En revanche, aucun thème n'est imposé (policier, science-fiction, nouvelle sentimentale, etc ...).

Article 4

Les textes seront composés d'un minimum de 4 pages dactylographiées interligne double au format A4 dans la catégorie des plus de 16 ans (aucun nombre de pages minimum n'est demandé dans la catégorie des 10 à 16 ans) et au maximum 100 pages (la nouvelle étant par définition une fiction courte). Aucun manuscrit (texte écrit à la main) ne sera accepté.

Article 5

Un seul texte par participant sera accepté. S'il s'avère que des personnes ont servi de prête-noms pour qu'un participant puisse proposer plusieurs œuvres, celui-ci se fera exclure du concours, ainsi que tous les textes concernés.

Article 6

Les œuvres peuvent être déposées dans une de nos bibliothèques sous enveloppe fermée, accompagnées du bon de participation, adressées à Gilles VONFLIE (Bibliothécaire régional) ou envoyées par e-mail à gve@cesncf-stra.org avec les renseignements demandés sur le bon de participation dans le corps du message électronique. Le texte de la nouvelle ne devra pas faire mention des noms et coordonnées du participant, ni dans sa page de garde, ni en bas de page, ni dans le corps du texte, ni dans le nom du fichier ...

Article 7

Les envois anonymes ne seront pas pris en compte. Cependant, l'auteur peut utiliser un pseudonyme (il devra le préciser dans le champs correspondant sur le bon de participation ou le mentionner dans le message électronique). Sa véritable identité ne sera donc pas révélée et il ne pourra pas recevoir son prix en public.

Article 8

Les textes seront confiés anonymement à un jury de 5 ou 7 personnes composé d'élus du Comité d'Etablissement de la Région SNCF Alsace et de bibliothécaires du CE par l'intermédiaire de Gilles VONFLIE, Bibliothécaire régional, qui sera garant de l'anonymat des auteurs.

Article 9

Les participants auront jusqu'au 31 octobre 2012 pour déposer ou envoyer leur nouvelle. Les lauréats seront désignés lors de la Fête de Noël 2012 à Strasbourg. Ils seront informés à l'avance pour être invités à recevoir leurs prix.

Article 10

Les lauréats recevront chacun des beaux livres ainsi qu'un cadeau surprise. De plus, leurs textes seront publiés en 10 exemplaires : 7 pour nos bibliothèques et 3 pour chaque lauréat.

Article 11

Tous les textes envoyés pourront faire l'objet d'une publication ; il appartient encore au CE d'en définir la forme. De ce fait, les auteurs autorisent le Comité d'Etablissement à publier leurs textes en participant à ce concours. Cependant, les textes restent la propriété intellectuelle de leurs auteurs qui pourront les proposer à d'autres concours, éditeurs, etc ...